

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le Quatre Septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s'est réuni, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

PRESENTS : Mmes PALIX Dominique - BOUCHET Bernadette – MENIAUD Aline
PALAORO Andréa - PLATZ Cécile – TAVERNIER Delphine - Mrs BASTIDE Alain -
FEROUSSIER Jean-Michel - MAURY Thierry - MOURGUET Patrick - VIGNAL
Dominique -

ABSENTS EXCUSES : Mme BROET Sarah – Mrs DAGORN Jean-Luc - PETERMAN
Frédéric -

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame TAVERNIER Delphine.

ORDRE DU JOUR :

- Révision Plan Local d'Urbanisme
- Convention d'organisation temporaire de la Maitrise d'ouvrage
- Convention travaux d'aménagement Brune pour la VC 203 dite d'Ozon
- Renouvellement contrat d'avenir
- Pertes sur créances irrécouvrables
- Redevance d'occupation du domaine public – réseaux France Télécom
- Rapport annuel service déchets ménagers
- Rapport annuel du syndicat des eaux Ouvèze Payre
- Tarif garderie scolaire
- Tarif location salle des fêtes
- Modification règlement intérieur salle des fêtes Jean Marius et Salle Les Hauts de Payre
- Questions diverses.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter des délibérations à l'ordre du jour concernant : La modification du règlement intérieur du groupe scolaire et l'autorisation de signature des conventions relatives aux activités périscolaires, le Conseil Municipal donne son accord.

En préambule au premier point porté à l'ordre du jour, Madame PAGES Hélène du CAUE de l'Ardèche présente au Conseil Municipal un état des lieux de la commune et les raisons qui amènent la collectivité à réviser son document d'urbanisme.

La loi Grenelle 2 et la loi ALUR imposent aux collectivités de prendre en compte ces deux nouvelles lois avant le 1^{er} Janvier 2017. La loi ALLUR préconise une halte à la surconsommation de terrain et une justification de la consommation de l'espace, la loi Grenelle 2 vise à obtenir des diagnostics plus précis sur l'agriculture et l'environnement.

Le nouveau document d'urbanisme devra prendre en compte les espaces Natura 2000 avec une étude environnementale de ces zones, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et le Programme Local d'Habitat.

Ce document de la compétence de la Communauté de Communes Barrés Coiron est expliqué par Bertrand GUSELLA, chargé de mission à la Communauté de communes Barrés Coiron, ce document a été approuvé par l'ensemble des communes en 2012, il a une durée de vie de 6 ans et préconise la construction de 80 logements par an sur le territoire de la communauté de communes Barrés Coiron dont 3 à 4 logements par an pour notre commune ce qui limite les gros projets. Un bilan de ce document peut être fait au bout de 3 ans soit en avril 2015.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des permis d'aménager ont été refusés en raison de ces critères et du réseau d'assainissement actuel, une modification du PLU à mener en parallèle serait nécessaire. La collectivité a déjà sollicité des bureaux d'études pour des diagnostics sur la station d'épuration et les réseaux d'assainissement.

Les intervenants sont remerciés pour leur intervention permettant d'éclairer le choix à faire.

Révision Plan Local d'Urbanisme : Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité décide de lancer la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Les objectifs sont les suivants :

- Maitriser l'urbanisation dans le respect des lois Grenelle et ALUR,
- Diversifier l'offre d'habitat et favoriser la qualité des aménagements avec des orientations d'aménagement et de programmation,
- Etudier les potentialités de développement et renforcer les polarités Brune et le secteur à proximité du groupe scolaire tout en prenant en compte l'identité des sites,
- Développer une attractivité sur le hameau de Brune et au regard des communes environnantes,
- Renforcer la notion de centralité autour de la Mairie et du groupe scolaire,
- Faciliter les déplacements, création d'une nouvelle voie dans le cadre de l'opération d'ensemble du Crousanson en cours,
- Se munir d'outils d'urbanisme en vue de l'acquisition de foncier pour maitriser l'urbanisation future et développer les logements locatifs,
- Maintien des zones urbanisées et réduction des zones consommatrices d'espaces,
- Respect du site Natura 2000 – préservation de la biodiversité, assurer le bon fonctionnement des écosystèmes en prenant en compte les corridors écologiques,
- Valorisation des espaces agricoles,
- Mettre en valeur et préserver les identités architecturales urbaines et paysagères des hameaux typiques.

Une commission un peu plus étoffée suivra ce dossier, elle sera composée de Madame PALIX Dominique, Monsieur VIGNAL Dominique, Monsieur DAGORN Jean-Luc, Monsieur BASTIDE Alain, Madame PLATZ Cécile et Mme BOUCHET Bernadette. Cette commission sera ouverte au public : 4 personnes maximum seront tirées au sort parmi une liste de candidats.

Une convention a été signée avec le CAUE de l'Ardèche pour nous aider dans cette révision, Le cahier des charges pour la consultation des bureaux d'études sera prêt pour le 12/09, une réunion est programmée le 17/09 à 20 heures pour en prendre connaissance et le valider pour le 19/09.

Modification règlement intérieur groupe scolaire : le règlement intérieur a été modifié en raison de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il sera adressé aux parents d'élèves par mèl, le Conseil Municipal approuve les modifications apportées.

Convention activités périscolaires : des conventions ont été établies avec la MJC de Privas, des associations communales et des bénévoles pour la mise en place d'activités périscolaires, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à les signer.

Renouvellement contrat Avenir : le contrat d'avenir de Monsieur Benoit HEU se termine fin septembre, il donne entière satisfaction et va animer les temps périscolaires, son contrat est renouvelé pour un an et la collectivité prendra en charge son inscription au BAFA.

Délégation maîtrise d'ouvrage au SDE 07 : Madame le Maire présente au Conseil Municipal la Convention d'organisation temporaire de la Maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de la VC n°203 d'Ozon avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche.

En effet, lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, il peut être désigné par convention celui qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Après délibération, il est donné délégation au SDE 07 pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de la VC d'Ozon.

Convention financière : une convention a été établie entre la commune de St Lager Bressac et St Symphorien sous Chomérac pour déterminer les participations financières de chacun pour les travaux de la VC d'Ozon, la part de St Symphorien sous Chomérac sera de 60 % et celle de St Lager Bressac de 40 %.

Perte sur créances irrécouvrables : cette délibération n'a plus lieu d'être la créance ayant été réglée.

Redevance d'occupation du domaine public : réseaux France Télécom :

Conformément au décret n°97.683 du 30 mai 1997 relatif au droit de passage sur le domaine public routier, les installations d'infrastructures de télécommunications existantes sur la commune de St Symphorien sous Chomérac sont les suivantes :

- Artère aérienne 7,634 kms à 40 € le km = 305,36
- Artère souterraine 2,207 kms à 30 € le km = 66,21
- Emprise au sol 1,5 X 20 € le m2 = 30,00

Total brut = 401,57

Coefficient d'actualisation : 1,34678

Montant total de la redevance = 540,83

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à émettre le titre de recettes.

Rapport annuel du service des déchets ménagers : pour l'année 2013, une baisse des ordures ménagères a été constatée ainsi qu'une baisse du verre au niveau du tri sélectif. Un million d'euros reste à la charge de la communauté pour ce service. Une réflexion est engagée sur la mise en place d'une régie directe pour ce service, le pour et le contre seront examinés. La convention d'accès à la déchetterie de Privas et Flaviac a été reconduite. Une visite du centre de tri de Livron peut être envisagée. Il est rappelé que l'entourage des containers d'ordures ménagères reste à la charge de la collectivité, des devis seront demandés.

Le Conseil Municipal, après délibération, prend acte de ce document et informe la population qu'il est disponible en Mairie pour consultation.

Rapport annuel du Syndicat des eaux Ouvèze Payre : Le Conseil Municipal, après délibération, prend acte de ce document et informe la population qu'il est disponible en Mairie pour consultation.

Tarif garderie scolaire : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le tarif de la garderie inchangé depuis 2011, après délibération le Conseil Municipal décide de porter ce tarif à 1.25 Euros la garderie à compter de ce jour.

Il est rappelé que la période de 15h45 à 16h45 est un temps libre de détente gratuit et que la garderie payante commence à 16H45.

Tarif location Salle des fêtes : les tarifs sont modifiés selon le tableau ci-dessous.

	Associations Communales (3 manifestations gratuites par an)	Résidents de la Commune	Personnes extérieurs
Lundi Mardi Mercredi Jeudi	60 € / jour	60 € / jour	120 € / jour
Jour férié (isolé) De la veille 9h au surlendemain 9h	100 €	100 €	200 €
Week-end Du vendredi 9h au lundi 9h	160 €	160 €	380 €
Jour férié collé au week-end (si souhait des loueurs)	50 €	50 €	100 €

Caution : 500 Euros, cheque de réservation 50 € ou 60 € suivant les contrats

La commission bâtiments a commencé à se réunir pour envisager des travaux d'aménagement de la cuisine.

Les associations seront invitées à une réunion le 16/09 à 20 Heures à la salle des Hauts de Payre pour organiser le calendrier d'utilisation de la salle pour l'année 2015. Un apéritif sera également organisé le 10/10 pour une présentation des élus aux associations.

Modification du règlement intérieur des salles :

Salle Jean Marius : la salle est réservée pour les activités périscolaires les lundis, mardis, jeudis de 15H45 à 16H45 ; les associations sont conviées à une réunion pour établir le calendrier d'utilisation.

Salle des Hauts de Payre : les horaires d'utilisation ne sont plus réglementés et l'utilisation d'une sono est autorisée de manière raisonnable.

Questions Diverses :

Les comptes rendus des conseils communautaires seront adressés pour infos aux conseillers municipaux.

Le site municipal doit être mis à jour de manière régulière, Monsieur Alain BASTIDE prêtera main forte à Monsieur Frédéric PETERMANN.

Travaux rivière : le tour de la rivière a été effectué pour recenser les travaux à réaliser, le lit de la rivière doit être ouvert et redresser à plusieurs endroits, les piles du pont de chez Deko sont abimées et il a été constaté de nombreuses plantes envahissantes " renouée du Japon ".

Lecture est donnée d'un courrier concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme : il est rappelé que cette révision doit prendre en compte l'intérêt général et non l'intérêt particulier de chacun.

Visite de la centrale nucléaire de Cruas : il est proposé une visite de la centrale aux élus.

Association enfant malade : une demande de subvention est faite par cette association, le Conseil Municipal ne donne pas suite. Un prêt de salle pour une animation est possible en période hivernale.

Chien errant : Madame le Maire a été sollicitée un week-end pour un chien étant sorti de la propriété et menaçant des promeneurs. Une plainte a été déposée par les promeneurs puis levée, les propriétaires du chien s'étant engagés à sécuriser leur terrain.

Cinéma Le Vivarais : la commune de Privas sollicite les communes environnantes pour aider au maintien de ce cinéma, la collectivité n'ayant pas assez d'éléments financiers ne se prononce pas.

Cimetière : un courrier a été adressé à la collectivité pour déplorer l'état du cimetière, il va être nettoyé à l'automne, le problème récurrent de la Presle est difficile à traiter, l'arrachage doit se faire manuellement, aucun produit phytosanitaire n'en vient à bout, et la réglementation est stricte sur leur usage.

Parent d'élève : un mèl a été adressé à la collectivité concernant le paiement de la cotisation facultative de l'école, la collectivité n'est pas concernée.

Symphogym : cette association nous a informé qu'elle ne recevrait plus de subvention du conseil général car ils ne font plus qu'une seule activité.

Conseil Municipal des Jeunes : un disc- jockey est recherché pour animer la soirée du 04 octobre.

Développement économique : un état des lieux sera effectué au sein de la communauté de communes avec l'aide de la CCI et d'étudiants.

Commission jeunesse : Mme Bernadette BOUCHET est rajoutée.

Commission rythmes scolaires : Mme Sarah BROET est enlevée.

Utilisation du domaine public sans autorisation : il nous a été signalé des voitures, camions ou travaux sur la voie publique sans autorisation, les personnes seront contactées.

Séance levée à 21 Heures 45,
Fait à Saint Symphorien sous Chomérac le 05 Septembre 2014,
Le Maire,